

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## DEKASYL 260 A black

Date de révision: 08.11.2021

Code du produit: 82240

Page 1 de 10

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

DEKASYL 260 A black

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisation de la substance/du mélange

Adhésifs, produits d'étanchéité

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: DINOL GmbH  
Rue: Pyrmonter Strasse 76  
Lieu: D-32676 Luegde  
Téléphone: + 49 (0) 5281 982980  
e-mail: msds@dinol.com  
Interlocuteur: Labor  
Service responsable: msds@dinol.com

Téléfax: + 49 (0) 5281 9829860

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

centres antipoison et de toxicovigilance numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

##### Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate. Peut produire une réaction allergique.  
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Composants dangereux

| N° CAS    | Substance                             |          |                  | Quantité |
|-----------|---------------------------------------|----------|------------------|----------|
|           | N° CE                                 | N° Index | N° REACH         |          |
|           | Classification SGH                    |          |                  |          |
| 2768-02-7 | Vinyltrimethoxysilane                 |          |                  | < 2,0 %  |
|           | 220-449-8                             |          | 01-2119513215-52 |          |
|           | Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4; H226 H332 |          |                  |          |

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

##### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| N° CAS    | N° CE                                                                                                                                                                              | Substance             | Quantité |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|----------|
|           | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA                                                                                                                           |                       |          |
| 2768-02-7 | 220-449-8                                                                                                                                                                          | Vinyltrimethoxysilane | < 2,0 %  |
|           | par inhalation: CL50 = 16,79 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >3460-4000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 7340-7460 mg/kg |                       |          |

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DEKASYL 260 A black**

Date de révision: 08.11.2021

Code du produit: 82240

Page 2 de 10

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**Après inhalation**

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

Appeler un médecin en cas de malaise.

**Après contact avec la peau**

Enlever mécaniquement (p. ex. éponger les parties de la peau affectées avec du coton ou de la cellulose) et laver ensuite abondamment avec de l'eau et un détergent doux.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

**Après ingestion**

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

NE PAS faire vomir.

Appeler immédiatement un médecin.

Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Poudre d'extinction, Jet d'eau pulvérisée

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Gaz/vapeurs, toxique

**5.3. Conseils aux pompiers**

Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Information supplémentaire**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DEKASYL 260 A black**

Date de révision: 08.11.2021

Code du produit: 82240

Page 3 de 10

**Remarques générales**

- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Assurer une aération suffisante.
- Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

**Pour les secouristes**

- Pour des informations complémentaires, voir section 8 de la FDS.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

- Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.
- En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention**

- Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).
- Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
- Traiter le matériau recueilli conformément à la section Élimination.

**Pour le nettoyage**

- Assurer une aération suffisante.
- Bien nettoyer les surfaces contaminées.
- Ne pas rincer avec de l'eau.

**Autres informations**

- Aucune information disponible.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

- Maniement sûr: voir rubrique 7
- Protection individuelle: voir rubrique 8
- Évacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

- Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.
- Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

**Préventions des incendies et explosion**

- Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

- Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.
- Protéger de l'humidité.

**Conseils pour le stockage en commun**

- Ne pas stocker avec les aliments.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

- Protéger contre:
- Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.
- Conserver à l'écart de la chaleur.

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## DEKASYL 260 A black

Date de révision: 08.11.2021

Code du produit: 82240

Page 4 de 10

Protéger des radiations solaires directes.

À conserver au frais et au sec.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

| N° CAS   | Désignation            | ppm | mg/m³ | f/cm³ | Catégorie | Origine |
|----------|------------------------|-----|-------|-------|-----------|---------|
| 471-34-1 | Calcium (carbonate de) | -   | 10    |       | VME (8 h) |         |

#### Valeurs de référence DNEL/DMEL

| N° CAS                          | Désignation                    |            |                       |  |
|---------------------------------|--------------------------------|------------|-----------------------|--|
| DNEL type                       | Voie d'exposition              | Effet      | Valeur                |  |
| 471-34-1                        | Calcium carbonate, precipitate |            |                       |  |
| Salarié DNEL, à long terme      | par inhalation                 | systémique | 10 mg/m³              |  |
| Consommateur DNEL, à long terme | par inhalation                 | systémique | 10 mg/m³              |  |
| Consommateur DNEL, à long terme | par voie orale                 | systémique | 6,1 mg/kg p.c./jour   |  |
| Consommateur DNEL, aigu         | par voie orale                 | systémique | 6,1 mg/kg p.c./jour   |  |
| 2768-02-7                       | Vinyltriméthoxysilane          |            |                       |  |
| Consommateur DNEL, à long terme | dermique                       | systémique | 0,3 mg/kg p.c./jour   |  |
| Consommateur DNEL, aigu         | dermique                       | local      | 26,9 mg/personne/jour |  |
| Consommateur DNEL, à long terme | par voie orale                 | systémique | 0,3 mg/kg p.c./jour   |  |
| Salarié DNEL, à long terme      | par inhalation                 | systémique | 4,9 mg/m³             |  |
| Salarié DNEL, à long terme      | dermique                       | systémique | 0,69 mg/kg p.c./jour  |  |
| Consommateur DNEL, à long terme | par inhalation                 | systémique | 1,04 mg/m³            |  |
| Consommateur DNEL, aigu         | par inhalation                 | local      | 93,4 mg/m³            |  |

#### Valeurs de référence PNEC

| N° CAS                                                      | Désignation                    |  |
|-------------------------------------------------------------|--------------------------------|--|
| Milieu environnemental                                      | Valeur                         |  |
| 471-34-1                                                    | Calcium carbonate, precipitate |  |
| Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées | 100 mg/l                       |  |
| 2768-02-7                                                   | Vinyltriméthoxysilane          |  |
| Eau douce                                                   | 0,34 mg/l                      |  |
| Eau de mer                                                  | 0,034 mg/l                     |  |
| Sédiment d'eau douce                                        | 1,24 mg/kg                     |  |
| Sédiment marin                                              | 0,12 mg/kg                     |  |
| Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées | 110 mg/l                       |  |
| Sol                                                         | 0,052 mg/kg                    |  |

### 8.2. Contrôles de l'exposition

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## DEKASYL 260 A black

Date de révision: 08.11.2021

Code du produit: 82240

Page 5 de 10



### Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protections sur les côtés (DIN EN 166)

#### Protection des mains

Porter les gants de protection homologués (EN ISO 374):

FKM (caoutchouc fluoré), Temps de pénétration: 480 min.

NBR (Caoutchouc nitrile), Temps de pénétration: 240 min.

Caoutchouc butyle, Temps de pénétration: 30 min.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Remplacer en cas d'usure.

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

#### Protection de la peau

Vêtement de protection

#### Protection respiratoire

Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                  |                 |
|------------------|-----------------|
| L'état physique: | pâteux          |
| Couleur:         | noir            |
| Odeur:           | caractéristique |
| Seuil olfactif:  | non déterminé   |

#### Testé selon la méthode

#### Modification d'état

Point de fusion/point de congélation: non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: non déterminé

Point d'éclair: &gt;100 °C DIN 51755

#### Inflammabilité

solide/liquide: non applicable

gaz: non applicable

#### Dangers d'explosion

non déterminé

Limite inférieure d'explosivité: non déterminé

Limite supérieure d'explosivité: non déterminé

#### Température d'inflammation spontanée

solide: non applicable

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## DEKASYL 260 A black

Date de révision: 08.11.2021

Code du produit: 82240

Page 6 de 10

|                                   |                                                                                                                  |
|-----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| gaz:                              | non applicable                                                                                                   |
| Température de décomposition:     | non déterminé                                                                                                    |
| pH-Valeur:                        | non déterminé                                                                                                    |
| Viscosité dynamique:<br>(à 20 °C) | non déterminé                                                                                                    |
| Viscosité cinématique:            | non déterminé                                                                                                    |
| Hydrosolubilité:                  | La réalisation de l'étude n'est pas<br>nécessaire car la substance est connue<br>pour être insoluble dans l'eau. |

### Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau: non déterminé

Pression de vapeur:  
(à 20 °C) < 100 hPa

Densité (à 20 °C): 1,41 g/cm³ ISO 2811

Densité de vapeur relative: non déterminé

### 9.2. Autres informations

#### Informations concernant les classes de danger physique

Combustion entretenue: Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes  
non déterminé

#### Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation: non déterminé

#### Information supplémentaire

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec les : Acide.;Comburant, fortes

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de contact avec l'eau: Formation de: Méthanol

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### ETAmél contrôlé

Dose

Espèce

Source

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DEKASYL 260 A black**

Date de révision: 08.11.2021

Code du produit: 82240

Page 7 de 10

CL50, inhalation (aérosol) (4 h) 125 mg/l

| N° CAS    | Substance               |                       |        |        |         |
|-----------|-------------------------|-----------------------|--------|--------|---------|
|           | Voie d'exposition       | Dose                  | Espèce | Source | Méthode |
| 2768-02-7 | Vinyltrimethoxysilane   |                       |        |        |         |
|           | orale                   | DL50 7340-7460 mg/kg  | Rat    |        |         |
|           | cutanée                 | DL50 >3460-4000 mg/kg | Lapin  |        |         |
|           | inhalation (4 h) vapeur | CL50 16,79 mg/l       | Rat    |        |         |
|           | inhalation aérosol      | ATE 1,5 mg/l          |        |        |         |

**Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

**Effets sensibilisants**

Contient Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate. Peut produire une réaction allergique.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2. Informations sur les autres dangers**
**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Potentiel de troubles endocriniens Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**
**12.1. Toxicité**

| N° CAS    | Substance                         |                 |           |                                   |        |         |
|-----------|-----------------------------------|-----------------|-----------|-----------------------------------|--------|---------|
|           | Toxicité aquatique                | Dose            | [h]   [d] | Espèce                            | Source | Méthode |
| 2768-02-7 | Vinyltrimethoxysilane             |                 |           |                                   |        |         |
|           | Toxicité aiguë pour les poissons  | CL50 >100 mg/l  | 96 h      | Danio rerio                       |        |         |
|           | Toxicité aiguë pour les algues    | CE50r >100 mg/l | 72 h      | Desmodesmus subspicatus           |        |         |
|           | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50 >100 mg/l  | 48 h      | Daphnia magna (puce d'eau géante) |        |         |

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Pas de données disponibles pour le mélange.

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## DEKASYL 260 A black

Date de révision: 08.11.2021

Code du produit: 82240

Page 8 de 10

### Coefficient de partage n-octanol/eau

| N° CAS    | Substance             | Log Pow |
|-----------|-----------------------|---------|
| 2768-02-7 | Vinyltrimethoxysilane | 1,1     |

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

non applicable

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Potentiel de troubles endocriniens Aucune information disponible.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

### Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Ne pas mélanger à d'autres déchets.

#### Code d'élimination des déchets - Produit

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

#### Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

#### L'élimination des emballages contaminés

Eliminer en observant les réglementations administratives.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre (ADR/RID)

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### Transport fluvial (ADN)

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### DEKASYL 260 A black

Date de révision: 08.11.2021

Code du produit: 82240

Page 9 de 10

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### Transport maritime (IMDG)

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Marine polluant:

no

#### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT:

Non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Informations réglementaires UE

2004/42/CE (COV): 0,2 g/l  
0,01 %

##### Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!  
Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.  
Respecter la législation nationale sur les produits chimiques

##### Législation nationale

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DEKASYL 260 A black**

Date de révision: 08.11.2021

Code du produit: 82240

Page 10 de 10

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D):

2 - présente un danger pour l'eau

**Information supplémentaire**

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: aucune/aucun Les réglementations de la Commission nationale de sécurité et de protection du travail relatives au maniement de produits polyuréthanes/époxy doivent être observées.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,3,9,15.

**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

|        |                                                                                                                                                                         |
|--------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| H226   | Liquide et vapeurs inflammables.                                                                                                                                        |
| H332   | Nocif par inhalation.                                                                                                                                                   |
| EUH208 | Contient Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate. Peut produire une réaction allergique. |
| EUH210 | Fiche de données de sécurité disponible sur demande.                                                                                                                    |

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*